

Les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique

Les bibliothèques publiques

Les bibliothèques apparaissent dès l'Antiquité pour collecter des écrits, les classer et les conserver, voire les rendre accessibles, d'abord avec élitisme : prestige intellectuel, maîtrise du débat d'idées et de la connaissance, public érudit. Depuis la Renaissance, avec l'invention de l'imprimerie et l'institution du dépôt légal en France, les bibliothèques sont par excellence le lieu d'accueil du livre imprimé. S'y sont ajoutés d'autres supports de la connaissance et du savoir : cartes, documents illustrés et sonores, audiovisuel et, plus récemment, bases de données. Elles se sont ouvertes progressivement à un public élargi, avec la démocratisation de l'enseignement. Au XXI^e siècle, le livre va se diversifier avec le numérique : comparable à la version papier ("livre numérique homothétique") ou s'en distinguant très

largement pour devenir un "livre enrichi" aux multiples contenus et utilisations. L'usage primera-t-il ainsi sur le support ? On passera d'une formule unique, le livre imprimé, à un concept multiforme, l'écrit numérique. Ce caractère multiforme du numérique, encore flou, est déroutant pour le travail traditionnel des "passeurs du livre", bibliothécaires ainsi que libraires. Toutes les répercussions du numérique sur le livre ne sont pas encore clairement visibles. Inversement, la presse est déjà bouleversée par le développement d'Internet. L'analyse, menée avec l'aide du Centre national du livre, tente d'aborder ici l'impact du numérique sur les bibliothèques publiques : constitution de leurs collections, mission de promotion de la lecture publique, rapport avec les usagers qui les fréquentent. ■

PROPOSITIONS

- 1 Examiner avec les éditeurs les conditions économiques d'achat de livres numériques par les bibliothèques publiques. Renforcer pour cela la mission de la Bibliothèque publique d'information (Bpi) d'aide aux bibliothèques publiques dans la constitution, le développement et la promotion de leurs collections numériques.
- 2 Dans la continuité de la mission actuelle de l'IGAC et sur la base de ses conclusions, créer un groupe de travail piloté par le ministère de la Culture et de la Communication pour établir des propositions opérationnelles sur l'évolution de la bibliothèque publique (public, collection, agencement des locaux). Composé de bibliothécaires, d'experts du livre et de la lecture et d'élus locaux, il formulerait des recommandations pratiques sur le rôle des bibliothèques dans la vie de la cité, dans l'accès à la connaissance et la transmission des savoirs, parmi les médias d'information, de culture et de divertissement. S'appuyer sur le Centre national du livre dans la mise en œuvre de la politique de numérisation, de diffusion, de valorisation et de promotion de l'écrit numérique, qu'il soit patrimonial, littéraire ou informatif.

▶ LES ENJEUX

Les bibliothèques sont d'une grande diversité :

- ▶ leurs statuts sont variés, elles sont publiques ou privées, ouvertes à tous ou à accès plus restreint ;
- ▶ elles se définissent par leurs collections, étroitement liées à leur objet et au public visé ;
- ▶ elles peuvent se cantonner au livre ou réunir des collections variées (presse, musique, films par exemple) et deviennent alors des médiathèques ; on se limitera ici à l'écrit, livres et périodiques ;
- ▶ elles remplissent des missions multiples, exclusives ou simultanées : consultation, prêt, conservation, action culturelle dans un domaine spécialisé d'érudition ou au contraire dans un souci de promotion large de la lecture selon leurs collections.

C'est la collection des livres réunis, en tant qu'objets, qu'ils soient un rouleau, un incunable, un codex – manuscrit ou imprimé –, qui constitue le cœur de la bibliothèque. Le livre numérique pose donc des questions et des défis nouveaux aux bibliothèques, du fait de sa dématérialisation. Le numérique nécessite des équipements radicalement nouveaux et différents, offrant des possibilités de diffusion extraordinaires. Mais il comporte des inconnues fondamentales sur les risques d'altération du texte et de la pensée, et sur sa conservation.

La présente note d'analyse, après audition de la BnF, de la Bpi et de bibliothèques territoriales, concerne spécifiquement les bibliothèques publiques, directement confrontées aux défis du livre numérique.

Dans quelle mesure le livre numérique peut-il modifier, voire remettre en cause les missions dévolues aux bibliothèques ? Quels avantages une bibliothèque peut-elle tirer du numérique ? L'évolution technologique est si rapide que la prospective s'impose, sans certitude mais pour saisir les opportunités.

▶ LES BIBLIOTHÈQUES ET LE NUMÉRIQUE

L'irruption de l'informatique et de la télématique dans le secteur de l'édition, riche d'une longue et solide expérience du support en papier, offre des possibilités d'évolution majeures vers un avenir à construire. De multiples réflexions sont engagées par des professionnels du livre – écrivains, éditeurs, libraires, bibliothécaires, archivistes – et par tous ceux qui savent combien le livre est un véhicule de la richesse culturelle et émotionnelle – historiens, enseignants, scientifiques, politiques et passeurs de l'amour de la littérature et du savoir.

Les bibliothèques sont touchées par le caractère virtuel du numérique dans leur fondement même : la propriété physique d'une collection d'ouvrages. La possession du texte, qui est réelle avec le livre imprimé, leur échappe avec le fichier numérique logé dans un serveur externe, voire le *cloud*.

Quelques précisions s'imposent pour saisir le défi que lance le numérique aux bibliothécaires. Il est en effet difficile de définir un livre numérique⁽¹⁾.

Il peut être juste la photographie d'un livre imprimé ; c'est le cas le plus simple, car il ne s'affranchit pas d'un support (un fichier).

Il peut être enrichi d'informations propres et de liens informatiques donnant accès à des sites Internet ou à des fichiers qui ne relèvent pas de l'écrit : s'il est la synthèse du livre, de la partition, de la carte, il fusionne ces trois objets ; des bibliothèques ont déjà anticipé cet élargissement en devenant médiathèques.

Enfin, le livre numérique peut avoir disparu en tant que livre-objet et son contenu se résumer à sa forme numérique ; c'est le cas le plus difficile à appréhender pour les bibliothèques. Certains journaux, annuaires ou guides, par exemple, deviennent virtuels, ayant été détrônés par le web sur lequel on trouve partout, simplement et constamment à jour, les informations éparses qu'on cherche.

Le livre numérique, expression qu'on retiendra par simplicité, mais qui fait l'objet de discussions sémantiques, se décompose en plusieurs parties : le support physique sur lequel le lecteur lit le texte, le logiciel permettant au texte



[1] La loi 2011-590 relative au prix du livre numérique reconnaît cette difficulté en se limitant au livre numérique "susceptible d'être imprimé".

d'apparaître sur le support, le logiciel captant le texte, et le texte lui-même⁽²⁾ :

- ▶ Le support physique. Un livre numérique se lit sur un écran. Ou bien le support est une liseuse électronique, appareil spécialement dédié au livre et dont l'écran offre un confort de lecture considéré comme voisin du papier. Ou bien il suffit d'un ordinateur classique et, d'une façon plus générale, de tout appareil électronique muni d'un écran, y compris téléphone portable ou "tablette". La lecture peut être moins confortable à cause de la luminosité et, éventuellement, de la taille des écrans.
- ▶ Le logiciel qui permet au texte d'apparaître. Une liseuse électronique dispose d'un logiciel capable de capter, stocker et restituer sur écran des livres spécialement numérisés. Les textes en formats Word ou pdf sont généralement aussi lisibles. Un ordinateur, avec ses logiciels de base, permet d'afficher un livre dans des formats variés.

Se posera la question, pour les bibliothèques, de la mise à disposition du moyen de lire un livre numérique : prêt de liseuse, installation de postes de lecture avec écran d'ordinateur, lecture à distance depuis les outils de lecture personnels des usagers de la bibliothèque. La technique est à l'heure actuelle coûteuse et vite obsolète, tandis que l'équipement des usagers en appareils électroniques croît constamment.

♥ Un réseau important⁽³⁾

4 398 bibliothèques publiques sont recensées en France en 2008 dont 4 293 municipales, soit 480 de plus en dix ans, et 97 départementales [de prêt].

Leurs collections rassemblent 106 millions de livres dont 13 millions patrimoniaux.

Un Français sur 7 est inscrit en bibliothèque municipale de prêt et emprunte en moyenne 25 livres par an.

157 bibliothèques universitaires offrent 127 000 places de lecture, soit un doublement en vingt ans. Mais le nombre d'inscrits stagne à 1,3 million depuis quinze ans, après un doublement dans la décennie précédente.

L'univers des bibliothèques est en réalité plus vaste, avec les lecteurs de passage, non inscrits. S'ajoutent aussi les bibliothèques associatives, spécialisées, d'entreprises, ou celles s'adressant à des publics "captifs" comme les bibliothèques des établissements pénitentiaires ou d'hôpitaux par exemple, non comptées.

📁 CONSTITUER DES COLLECTIONS MULTISUPPORTS POUR ENRICHIR LES RESSOURCES DES BIBLIOTHÈQUES

La recherche studieuse et professionnelle d'informations caractérise le travail en bibliothèque universitaire : le livre numérique, totalement déstructuré par rapport au papier, est particulièrement bien adapté ici.

La recherche d'informations par curiosité, celle de "l'honnête homme" qui se cultive et se distrait, peut aussi se faire en bibliothèque. Cette démarche consiste en quelque sorte à passer un moment de détente dans une salle de lecture.

Chaque bibliothèque bâtit ses collections en fonction des missions qui lui sont dévolues, des domaines de connaissance et du public visé. Le cas de la bibliothèque est sans doute celui où l'impact du numérique est le plus fort, dans la mesure où ses collections ont pour objet de rassembler et de mettre à la disposition des chercheurs des données techniques : à la rigueur, un tel fonds pourrait être totalement dématérialisé. Les ouvrages scientifiques ne sont d'ailleurs plus systématiquement imprimés et les chercheurs publient davantage dans des revues accessibles sur des portails du web, concurrents redoutables des bibliothèques universitaires, d'autant plus qu'étudiants et professionnels sont les plus enclins à utiliser le web⁽⁴⁾.

À long terme, la consultation de documents en bibliothèque n'aura d'intérêt pour l'étudiant que s'il effectue un travail de recherche historique, la matière étant dans les collections d'imprimés détenues par la bibliothèque. Ces documents peuvent d'ailleurs être numérisés et plus facilement consultables sur Internet que sur place : c'est le cas des journaux anciens. Une information, surtout à caractère d'actualité scientifique, ne se trouvera plus préférentiellement dans une collection indexée par un bibliothécaire, mais sur le web. Reste que le bibliothécaire a une valeur ajoutée notable sur les moteurs de recherche : sa capacité d'éditorialisation et de médiation. La collection numérique n'est pas indexée tant qu'elle n'existe pas en bibliothèque.



(2) Christian Robin décrit les étapes des techniques numériques depuis la naissance de l'ordinateur dans *Les livres dans l'univers numérique*, La Documentation française, 2011.

(3) Source : chiffres clés du ministère de la Culture.

(4) François Stasse, dans son rapport sur l'accès aux œuvres numériques conservées par les bibliothèques publiques (avril 2005), dresse un tableau des questions posées par la consultation sur place ou à distance des documents.

Les CDI, centres de documentation et d'information dans les établissements scolaires, relèvent d'une mission analogue, mais avec la fonction essentielle de mettre aussi l'élève en contact avec le livre imprimé. La place du numérique dans les CDI doit être réfléchi⁽⁵⁾.

Le défi posé à toute bibliothèque est la profondeur de sa collection. Les livres imprimés, en nombre fini, ne peuvent lutter à armes égales avec le numérique, associé à la puissance d'Internet, constamment ouvert sur le monde, sans limite physique. La bibliothèque reprendra l'avantage, d'une part si elle offre l'accès aux ouvrages numériques, comme Internet, mais avec la faculté que n'a pas le web de fournir en plus des livres imprimés ; d'autre part si elle se situe résolument dans l'organisation du savoir et sa médiation, en devenant, aux côtés des librairies, un acteur principal de la création et de la valorisation des métadonnées.

Acquérir les livres et périodiques en version électronique

C'est une condition de succès pour l'avenir, mais aussi une difficulté fréquemment citée par les bibliothécaires.

Les questions soulevées par l'acquisition de livres et de revues numériques dans les bibliothèques publiques reflètent en réalité des interrogations générales sur le numérique. Elles sont à travailler avec les éditeurs dans une logique bien comprise de respect du droit d'auteur et d'équilibre de la chaîne du livre. Dans cet entre-deux, toute nouvelle expérimentation pouvant permettre une éventuelle modélisation sera la bienvenue.

Une étude sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique

Le ministère de la Culture et de la Communication a lancé en février 2012 un appel d'offres pour une étude sur les bibliothèques et le numérique :

"Alors que le marché grand public du livre numérique décolle, celui à destination des bibliothèques de lecture publique peine à se développer en dehors de certains pays anglo-saxons. La Dgmic lance à ce propos une étude documentaire internationale portant sur l'offre commerciale de livres numériques à destination des bibliothèques de lecture publique [typologie et structuration des offres, modèles économiques actuels et possibles, analyse des besoins et des usages], sur le marché du livre numérique en

bibliothèque [actuel et potentiel], ainsi que sur les stratégies des différents acteurs à l'égard de la diffusion du livre numérique en bibliothèque."

Le choix du cabinet d'étude devrait se faire courant mars 2012.

Le prix des publications numériques est perçu comme élevé et les modèles économiques proposés peu satisfaisants. Si ce sentiment semble justifié pour les abonnements aux revues scientifiques par exemple, il révèle davantage une incompréhension sur ce que la bibliothèque achète. L'achat porte sur un nombre d'accès simultanés ; lorsque le nombre de lecteurs dépasse celui des accès, il est difficile, voire impossible, au bibliothécaire d'expliquer à l'emprunteur qu'un livre virtuel n'est pas disponible alors que, par nature, il n'est plus limité par un nombre restreint d'exemplaires⁽⁶⁾. Un système de facturation des livres numériques est à imaginer, qui prendrait en compte un rapport de confiance entre la puissance publique et les éditeurs.

Le modèle économique de la bibliothèque serait totalement remis en cause, et pour tout dire difficile à imaginer, si le coût des emprunts de livres était calculé *a posteriori* sur leur nombre constaté. La pratique actuelle est en effet de fixer *a priori* un budget d'achat selon la quantité de livres que l'on prévoit d'acquérir, indépendamment du nombre d'emprunts toujours aléatoire.

La profondeur du catalogue numérique pose encore question. Mais il est appelé à s'accroître chez les éditeurs. Il n'y a pas d'enjeu pour les bibliothèques à inciter au développement d'un catalogue numérique, car elles ne bénéficieraient d'aucune priorité. En revanche, pour ne pas être dépassées par les possibilités qu'offre le web, elles ont intérêt autant que possible à disposer des titres disponibles.

Les modalités techniques pour entrer dans le fichier d'un livre numérique sont encore à examiner : compatibilité des logiciels, verrouillage des accès par *Digital Rights management* (DRM), diversité des supports électroniques. Une standardisation s'impose, en lien avec les éditeurs.

Le référencement des livres et revues numériques et la question des métadonnées sont des enjeux importants



[5] Voir la recommandation M41 du rapport Fourgous, "Réussir l'école numérique" : développer l'éducation aux médias numériques par la création de kiosques d'accès à la presse numérique dans les centres de documentation et d'information (CDI) en lycée et faire évoluer les CDI des collèges et des lycées vers des ECDI (espaces de culture, de documentation et d'information) avec des accès numériques "ouverts" favorisant les pratiques collaboratives.

[6] Audition de M. David Liziard, directeur des médiathèques à Issy-les-Moulineaux, au Centre d'analyse stratégique, avril 2011.

pour les bibliothèques comme pour les éditeurs français. Il en va de la crédibilité des institutions universitaires françaises, face au monde anglo-saxon.

La Bibliothèque publique d'information joue un rôle de médiation sur le livre numérique et son introduction dans les bibliothèques

La Bibliothèque publique d'information (Bpi) du centre Pompidou a été ouverte en 1977 sur le principe du libre accès total à la consultation, sans inscription, sans restriction géographique ou professionnelle, et gratuitement. Le succès a été immédiat, considérable et nettement supérieur aux prévisions : 4 385 millions de lecteurs en 1980, soit 14 000 par jour pour une prévision de 4 000⁽⁷⁾. La fréquentation, malgré une érosion de 4,2 à 3,7 millions sur dix ans, est restée très élevée jusqu'en 1997 où la Bpi a été fermée pour travaux ; sa fréquentation n'a plus atteint 2 millions après la réouverture et n'est que de 1,6 million en 2008. Le nombre de visites sur le web, à 0,7 million, ne compense pas cette chute.

La Bpi, par sa localisation même dans un espace novateur et de création contemporaine, doit continuer à être le laboratoire de nouvelles idées sur l'accès à la culture et à l'information. Un champ d'innovation est justement à exploiter avec le numérique, pour répondre aux attentes du public et tester les nouvelles offres et possibilités. L'impact sur la fréquentation sera un éclairage précieux sur l'avenir des bibliothèques.

La Bpi s'adresse aussi aux professionnels du livre, bibliothécaires en premier lieu. Elle leur apporte un soutien fort dans le domaine du numérique, en sélectionnant des titres, avec la participation des bibliothèques qui le souhaitent, et en négociant les droits avec les éditeurs. Elle assure une mission de centre serveur pour les bibliothèques publiques en mettant à leur disposition des fichiers de livres numériques. Ainsi, la Bpi gère un outil, Carel (Consortium pour l'acquisition des ressources électroniques en ligne). Son but, clairement affiché, est de faciliter l'introduction des ressources numériques en bibliothèque de lecture publique. Pour cela, Carel recense les ressources électroniques payantes éditées en français, encourage les éditeurs à proposer une offre aux bibliothèques publiques, affiche les politiques commerciales et tarifaires des éditeurs, collabore avec un réseau de contributeurs et diffuse des informations sur les négociations.

☑ Ce qu'apporte Carel aux bibliothèques

La Bpi définit Carel comme un ensemble de services et un réseau destiné à aider les bibliothèques dans la constitution de collections de publications numériques :

- sélection de ressources adaptées aux bibliothèques de lecture publique et recensées *via* un catalogue en ligne ;
- négociation des offres et des tarifs ;
- réseau de veille et d'évaluation pour construire une offre adaptée aux besoins ;
- information et formation aux ressources électroniques en partenariat avec les éditeurs.

La sélection des titres résulte d'un travail mené par la Bpi conjointement avec les éditeurs et les établissements de lecture publique qui émettent des propositions.

214 établissements, dont 16 bibliothèques départementales de prêt, figurent dans le réseau Carel (source : Bpi). Ce chiffre, bien que significatif en valeur absolue, montre que le rôle de la Bpi reste insuffisamment connu ou utilisé par les bibliothèques publiques, puisque seules 5 % d'entre elles y font appel. Carel est pourtant une aide à la décision notable pour définir une politique et une collection dans le domaine du numérique pour toute bibliothèque qui le souhaite. Les questions techniques, telles que les DRM qui verrouillent l'accès aux fichiers numériques, y sont également abordées.

Avec Carel, le dispositif pour poursuivre l'introduction du livre numérique dans les bibliothèques publiques existe ; il doit être davantage soutenu afin de réussir le passage au numérique⁽⁸⁾. Il convient de souligner que le numérique est géré comme une offre supplémentaire et non pas destinée à remplacer les ouvrages imprimés, ce que le public n'attend d'ailleurs pas.

On doit également noter que, suite au rapport *Schéma numérique des bibliothèques* remis en mars 2010 au ministre de la Culture et de la Communication par Bruno Racine, président de la Bibliothèque nationale de France, une commission Bibliothèques numériques a été mise en place le 15 février 2011, sous la présidence de Pierre Carbone (Inspection générale des bibliothèques). Une réunion dédiée aux acquisitions de ressources numériques en bibliothèques, associant un représentant de la commission Numérique du Syndicat national de l'édition, s'est tenue le 13 octobre 2011. Patrick Bazin, directeur de la Bpi, est membre de cette commission.



[7] Vandevorde Pierre, *Les bibliothèques en France*, rapport au Premier ministre, Dalloz, juillet 1981.

[8] Bruno Racine, dans son rapport au ministre de la Culture et de la Communication sur le schéma numérique des bibliothèques (juillet 2009), exprime ce besoin d'un plan de développement de l'offre numérique en bibliothèque associant les éditeurs.

PROPOSITION 1

Examiner avec les éditeurs les conditions économiques d'achat de livres numériques par les bibliothèques publiques. Renforcer pour cela la mission de la Bibliothèque publique d'information (Bpi) d'aide aux bibliothèques publiques dans la constitution, le développement et la promotion de leurs collections numériques.

🔗 L'ACCÈS À LA LECTURE ET AU SAVOIR : UN DÉFI TOUJOURS D'ACTUALITÉ

L'accès à la lecture est la mission traditionnelle de la bibliothèque de prêt lorsqu'elle met à disposition le livre homothétique.

Le livre imprimé est la raison d'être de la bibliothèque de prêt. Celle-ci possède une collection d'ouvrages qu'elle propose et met gratuitement (ou moyennant une adhésion généralement modeste) à la disposition des usagers qui viennent pour emprunter un livre. On peut définir trois profils d'usagers :

- ▶ Le lecteur qui "sait ce qu'il veut" : la bibliothèque est avant tout un fonds dans lequel il puise *via* une banque de prêt. Dans ce cas, le livre numérisé, homothétique, à la nature du support près, répond aussi bien, sinon mieux, à l'utilisateur. Celui-ci n'aura plus forcément besoin de passer à la bibliothèque, le portail d'un site web pouvant en faire office, sans contrainte de lieu ni d'horaire.
- ▶ Le lecteur qui souhaite obtenir des orientations de lecture, car il ne sait pas sélectionner dans le fonds de la bibliothèque l'ouvrage dont il aurait besoin. Le conseil du bibliothécaire et la libre circulation organisée dans les rayonnages sont pour lui précieux. Mais ce conseil et cette médiation peuvent s'imaginer sur Internet, avec des sites de navigation, des réseaux sociaux, des blogs qui pourraient être tenus aussi par des bibliothécaires.
- ▶ L'utilisateur qui, sans forcément être lecteur, vient pour "passer du temps" à la bibliothèque en utilisant l'espace (fonction sociale) et non pas les collections que celle-ci propose. Flâner dans une librairie peut relever de la même démarche, facile dans les grandes librairies en libre service, plus intimidante dans une librairie de

taille modeste. Le bibliothécaire a alors un rôle fondamental à jouer, celui de promouvoir la lecture, d'en être le passeur.

Dans les deux premiers cas de figure, l'utilisateur est acquis à la lecture (même si cette pratique peut évoluer tout au long de la vie). Le défi posé à la bibliothèque est le maintien du lien qu'elle a avec l'utilisateur, jusqu'à présent "obligé" de se déplacer dans ses locaux.

Dans le dernier cas – venir au contact du livre –, la bibliothèque a plusieurs cartes à jouer. L'utilisateur vient se "plonger" dans un environnement de livres, lesquels sont alors disponibles sous forme imprimée. La bibliothèque devra toujours proposer des collections d'imprimés en complément des services qu'elle sera amenée à offrir et à développer. Mais, pour être complémentaire de la librairie et peser face à la concurrence naissante de l'écrit numérique, le livre imprimé devra être "mis en scène" pour faire valoir ses qualités intrinsèques. La "force" de la bibliothèque s'appuie sur la possibilité donnée à l'utilisateur d'emprunter un livre papier, y compris au moment des animations qu'elle crée autour de lui. Le contact physique, l'échange, la médiation et le conseil comme le prêt caractérisent la bibliothèque.

Les bibliothèques de prêt ont une mission de soutien à la lecture. Cette politique a été vigoureusement renforcée dans les années 1960 grâce au soutien à la lecture impulsé par André Malraux, ministre de la Culture en 1959. Cet effort, développé par l'ensemble des institutions publiques qui en ont la charge, a donné des résultats positifs. Cependant, un essoufflement s'observe depuis une vingtaine d'années. En 2008, 70 % des Français de 15 ans et plus ont lu au moins un livre dans l'année, contre 75 % en 1989^[9]. Les gros lecteurs (au moins dix livres) sont passés de 42 % à 31 %. Les livres pratiques sont les plus fréquemment lus, alors que la littérature s'essouffle. Cette évolution présente des analogies avec la lecture sur écran informatique : on y lit des informations, des bribes de texte. La lecture longue, méditative, d'une traite, recule au profit d'une lecture "clip", par miettes qu'on picore dans un texte. La littérature générale sera forcément touchée par les nouvelles pratiques de lecture. La bibliothèque de prêt, proposant les livres sous forme imprimée, est donc un vecteur de la lecture de premier ordre face au développement du numérique. Ses collections devront en tenir compte particulièrement.



[9] Statistiques de la culture, chiffres clés, plusieurs éditions entre 2000 et 2011.

Un parallèle s'établit entre lecture et écriture. Les équipements télématiques, de même que pour la lecture, n'ont pas fait disparaître l'envie d'écrire ; au contraire, ils la provoquent davantage. Mais la forme est totalement bouleversée. L'écriture manuscrite, au long cours, peut sembler menacée. Les bibliothèques publiques ont à se pencher sur le soutien qu'elles pourraient apporter à l'écriture, par exemple en animant des ateliers d'écriture. Cette question est à examiner conjointement avec l'Éducation nationale, elle aussi confrontée au développement du numérique à l'école.

La mission de soutien à la lecture, assignée de longue date aux bibliothèques publiques, doit être modernisée, pour promouvoir la lecture et l'écriture dans une optique de développement de la réflexion personnelle, de l'analyse posée de l'expression de la pensée et de la formulation des idées. Il s'agit d'assigner au livre classique (papier et homothétique) sa place spécifique dans l'univers du multimédia.

❖ LIEU DE TRANSMISSION DU SAVOIR, DE MÉDIATION ET DE CONFRONTATION SOCIALE : LA BIBLIOTHÈQUE COMME UN ESPACE DE VIE

La bibliothèque est à comprendre comme un salon de lecture, un lieu de vie où on lit un livre ou un texte dans un environnement de bien-être et de tranquillité.

C'est l'espace qui compte, non pas celui de stockage mais celui où se tient le public. On passe de la collection de livres-objets, isolée, à la panoplie d'articles, dont des livres imprimés et des livres numériques, permettant de s'instruire et de se distraire. On est solitaire, mais non pas seul. Pour utiliser un anglicisme, on doit vivre une « expérience » culturelle plaisante. En dehors de la bibliothèque itinérante, dont la caractéristique est justement l'absence de salle de lecture, l'ensemble des bibliothèques sont concernées, avec des publics différents. La dénomination de bibliothèque ne convient d'ailleurs plus vraiment, car on mélange les livres dans un ensemble d'objets et de supports – films, musique, cartes, journaux, objets de collection, jeux – d'usage multiple et souvent contradictoire.

La variété des aménagements possibles pose la question de la place qu'on veut accorder au livre papier ou au numérique : dans un fauteuil profond, le lecteur se plonge dans la lecture d'un livre imprimé, tandis que s'il dispose d'un ordinateur sur sa table de travail, la bibliothèque devient cybercafé.

Choix des collections et aménagement des locaux sont intimement liés, au point même de se demander si le lieu ne prime pas sur le livre. En réalité, le lieu n'a de sens que par ce qu'on y trouve : même si c'est une ambiance plutôt que des documents, la collection de livres papier ou numériques reste fondamentale, car c'est elle qui "habille" le lieu. Ainsi, 48 % des usagers qui viennent à la Bpi, au centre Pompidou, ne lisent aucun des livres mis à leur disposition ; ils viennent avec leurs propres livres et documents pour travailler⁽¹⁰⁾. Au dire de bibliothécaires, la présence de livres semble avoir un effet non négligeable sur le bien-être et la concentration : on n'est pas seul en bibliothèque, où se crée une ambiance particulière et, *in fine*, le visiteur peut tout de même consulter un livre de la collection mise à sa disposition.

D'importants travaux sont menés sur la conception de la bibliothèque comme "troisième lieu" (le quartier, l'entourage, les amis), au-delà du premier cercle (la famille et les proches) et du deuxième (les collègues d'étude ou de travail)⁽¹¹⁾. La bibliothèque conserve un atout majeur : le brassage des générations et des milieux sociaux. La petite bibliothèque ronde de Clamart (située dans une cité et dont le bâtiment est classé à l'inventaire, cas exceptionnel) a été un précurseur. De même, la bibliothèque publique pourrait, sous réserve de ne pas nuire à son espace de tranquillité si précieux, intégrer un lieu de conversation, à l'image des salons de lecture.

La bibliothèque, née de la collection qui lui donne sa raison d'être, est à réinventer à partir de son public. La collection est au service de la bibliothèque et non plus l'inverse. Un système d'aide doit être proposé pour les bibliothèques qui ont à réimaginer leur espace, leur méthode de travail, leur objectif. Les points à traiter portent finalement sur ce que l'on veut faire du lieu, sur sa raison d'être si le livre est dématérialisé, sur ce qu'on y trouve. Les prescripteurs – c'est-à-dire les élus locaux qui orientent la politique des bibliothèques publiques –

[10] Audition de M. Patrick Bazin, directeur de la Bpi, au Centre d'analyse stratégique, juin 2011.

[11] Voir par exemple le séminaire tenu à Thionville le 21 octobre 2011 : "L'architecture des nouvelles bibliothèques : autres lieux, autres temps... autres usages".

devront accompagner cette évolution des bibliothèques amenées à se transformer en lieux multiculturels. Ce travail de réflexion entre le bibliothécaire, gestionnaire d'une collection et d'un espace, et son donneur d'ordre, décideur de la politique culturelle sur son territoire, doit être soutenu.

Depuis l'automne 2011, l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) du ministère de la Culture et de la Communication mène une mission large et prospective sur les modèles de bibliothèques, les services au public et la bibliothèque de demain. Ce travail permettra de poser les bases d'une politique de rénovation du concept de bibliothèque publique pour l'avenir, intégrée dans l'univers du numérique. Les modalités pratiques pourraient ensuite faire l'objet d'un approfondissement dans un groupe de travail, réunissant tous les acteurs et les experts de la bibliothèque publique. Le rapport sur la numérisation du patrimoine, remis en janvier 2010 par Marc Tessier au ministre de la Culture et de la Communication, fait le point sur la politique de numérisation, de diffusion, de valorisation et de promotion à mettre en œuvre. C'est un apport précieux pour cadrer les réflexions sur le volet du fonds patrimonial. La mission du Centre national du livre (CNL) dans ce domaine pourra être actualisée à la lumière de ces travaux.

PROPOSITION 2

Dans la continuité de la mission actuelle de l'IGAC et sur la base de ses conclusions, créer un groupe de travail piloté par le ministère de la Culture et de la Communication pour établir des propositions opérationnelles sur l'évolution de la bibliothèque publique (public, collection, agencement des locaux). Composé de bibliothécaires, d'experts du livre et de la lecture et d'élus locaux, il formulerait des recommandations pratiques sur le rôle des bibliothèques dans la vie de la cité, dans l'accès à la connaissance et la transmission des savoirs, parmi les médias d'information, de culture et de divertissement. S'appuyer sur le Centre national du livre dans la mise en œuvre de la politique de numérisation, de diffusion, de valorisation et de promotion de l'écrit numérique, qu'il soit patrimonial, littéraire ou informatif.

LE PATRIMOINE DES LIVRES PAPIER ET SON DEVENIR

On vise ici la bibliothèque patrimoniale, abritant ses livres qui gardent la mémoire d'un peuple, d'une culture, d'une civilisation, avec la question de la numérisation des livres papier.

Certaines bibliothèques ont vocation à conserver un fonds patrimonial d'ouvrages imprimés, voire manuscrits. Elles ont trois contraintes majeures : la conservation, la mise à disposition, le stockage ; ces trois contraintes relèvent d'un souci commun, la protection contre la dégradation et la destruction. Le lieu de stockage doit être à proximité immédiate du lieu de consultation. La numérisation apporte des avantages sur ces trois points :

- ▶ elle photographie le livre original, dont elle aura au moins sauvé le contenu en cas de destruction ou de perte ;
- ▶ elle rend consultable le contenu du livre sans manipulation de l'original ;
- ▶ elle permet de stocker l'original dans un local adapté à la conservation sans contrainte de proximité du lieu de consultation.

Le microfilm répondait à ces préoccupations. Le numérique offre en plus l'universalité du lieu de consultation, la multiplication illimitée des copies, la possibilité de reconnaître les caractères du texte et donc de trouver les thèmes sans travail préalable d'indexation.

Nous ne nous étendons pas ici sur le sujet de la conservation des livres, déjà cadré par la législation sur le dépôt légal et sur les archives.

Opérateurs du web et bibliothèques numériques : moteurs de recherche et recherches bibliographiques

Un livre imprimé s'emprunte en bibliothèque, sous réserve toutefois qu'elle le possède dans ses collections. La recherche bibliographique, avec l'indexation des ouvrages, est une compétence professionnelle du bibliothécaire.

Avec Internet, cet ordre est bouleversé par les grands acteurs numériques. La taille et l'accessibilité des bases de données sont sans commune mesure avec le catalogue des bibliothèques, aussi grandes soient-elles. Ainsi, Amazon dispose d'un catalogue de références considérable et d'accès gratuit, tandis que la base Electre est réservée aux professionnels du livre, sur abonnement.

▼ Bibliothèque, site, moteur de recherche : où emprunter un livre numérique ?

Pour un livre numérique, le web réserve des surprises. L'exemple de *La Bête humaine* est instructif (test réalisé le 12/10/2011).

Sur *europaena.eu*, bibliothèque numérique européenne, la page d'accueil est en anglais. En choisissant le français, elle s'affiche à la fois en français et en anglais. En tapant "la bête humaine", 16 réponses apparaissent dont 7 textes en espagnol. La seule bête humaine proposée est le film de Jean Renoir.

Sur *gallica.fr*, bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France, 31 558 résultats s'affichent dès la recherche sur la page d'accueil ; les 2^e et 4^e sont le roman de Zola, les 6 premières propositions s'y référant. Le livre est lisible en mode image, éditions de 1893 et 1906 ; le mode texte, annoncé disponible sur l'édition de 1906, ne semble pas fonctionner.

Sur Google (sans même aller sur Google livres), en recherchant "la bête humaine", la première page de résultats propose en recherche associée "la bête humaine Emile Zola". En cliquant, la page propose en 7^e choix le texte en format pdf. Le texte intégral est directement accessible, gratuitement, avec la recherche de texte qui fonctionne.

En revanche, la recherche de journaux anciens ne donne de résultats que sur *gallica.fr*, avec une quinzaine de grands titres déjà numérisés jusqu'en 1945, malheureusement encore uniquement en mode image.

Les enseignements de l'exemple présenté ci-dessus montrent à la fois la qualité de la bibliothèque Gallica de la BnF et la concurrence redoutable des moteurs de recherche, Google en l'occurrence, d'une puissance incontestable. Gallica présente un potentiel de développement très fort. Par exemple, pour la presse, le travail de numérisation est évidemment appelé à s'étendre à davantage de titres et d'années de parution ; l'indexation ne peut se résumer à la seule reconnaissance de mots en mode texte. La compétence des bibliothécaires professionnels doit justement permettre de disposer d'une indexation beaucoup plus pertinente. Le développement de la bibliothèque numérique Gallica justifie la politique menée par la BnF, fixant des priorités, et soutenue par le Centre national du livre. Les efforts financiers en faveur de la numérisation sont à poursuivre, notamment dans le cadre des investissements d'avenir, sans se restreindre aux seuls fonds publics.



[12] Audition de M. Bruno Racine au Centre d'analyse stratégique, mai 2011.

[13] De nombreux documents analysent la gestion de la BnF. La politique de numérisation est un thème majeur. Voir par exemple Coppinger N., Klein R., Azoulay J., Juttau M., Lapidus A. et Richard de Latour J. (Inspection générale des finances, Inspection générale des affaires culturelles), *La Bibliothèque nationale de France*, septembre 2009.

Établissement public du ministère de la Culture et de la Communication, le CNL a entre autres pour mission d'encourager la création et la diffusion d'ouvrages de qualité, à travers divers dispositifs d'accompagnement des acteurs de la chaîne du livre, dont les bibliothèques. Il dispose d'un budget alimenté pour l'essentiel par deux taxes fiscales lui permettant de financer ses interventions à hauteur de 35 millions d'euros par an. Depuis 2007, il est un des principaux acteurs de la politique numérique du livre accompagnant aussi bien les initiatives publiques que privées, du patrimonial aux innovations, y consacrant près d'un tiers de ses crédits d'intervention. En 2011, parmi ses priorités figure la politique numérique, consistant à renforcer son soutien auprès des éditeurs et des e-distributeurs pour favoriser l'émergence d'une offre numérique de documents sous droits (4 millions d'euros) et à poursuivre son programme d'aides en faveur de la BnF (6 millions d'euros). La continuité des objectifs stratégiques de la BnF fixés par les pouvoirs publics est fondamentale pour l'avenir, compte tenu de l'immensité du chantier de numérisation des collections⁽¹²⁾. Elle doit naturellement s'accompagner d'un souci d'efficacité, de cohérence avec les autres acteurs de la chaîne du livre et de diversification des ressources de financement associant notamment des partenariats publics/privés.

▼ La politique de numérisation de la BnF

La BnF est une institution de tout premier plan dans le monde, par l'importance, la qualité et la valeur historique et culturelle de ses collections. Elle doit tenir son rang face à l'omniprésence du monde anglo-saxon dans la diffusion de la connaissance et de la pensée. Aussi, elle ne saurait ignorer les enjeux de la numérisation, tout en devant réagir à la fois vite et prudemment.

La politique de numérisation est clairement définie par son président et fait l'objet d'un suivi attentif à tous les niveaux⁽¹³⁾. Les objectifs, les priorités et les moyens à mettre en œuvre sont connus et peuvent utilement servir de base de réflexion à tout organisme, bibliothèque en premier lieu, projetant de numériser ses collections.

Le rôle spécifique de la BnF en matière de numérisation est à consolider, en particulier du fait de ses missions de dépôt légal, de rayonnement de la francophonie et de promotion de la culture française. Elle pourra aussi trouver, avec l'important projet des œuvres orphelines, une résonance forte dans le cadre d'un partenariat public/privé.

Google et la numérisation des livres : compétences, maladroites et accords

La force des acteurs du web, montrée plus haut avec Google, mais qui se retrouve aussi chez Amazon ou Apple, conduit à s'interroger sur les risques et les bénéfices d'un partenariat avec eux.

Google est un géant qui arrive dans le milieu du livre, mais ce n'est pas un acteur traditionnel de la filière. Sa puissance ne laisse évidemment pas insensibles les professionnels de l'édition⁽¹⁴⁾.

S'agissant du livre imprimé et de sa numérisation, sans évoquer tous les contentieux entre Google et les éditeurs, on constate l'existence de plusieurs désaccords à l'origine de tensions.

Les géants du web sont à la recherche de contenus à diffuser dans les circuits de distribution qu'ils ont construits, sites Internet ou appareils électroniques. Les livres et les revues peuvent constituer des bases de données intéressantes pour les acheteurs sur des services web. Aussi, la numérisation d'ouvrages a été lancée massivement, sans discernement, auprès de bibliothèques détentrices de collections, mais sans prise en compte des droits d'auteurs et des règles de commercialisation des livres qui s'appliquent différemment selon les pays. Inévitablement, les éditeurs, véritables propriétaires des œuvres, avec les auteurs qu'ils promeuvent, ont réagi.

Après une phase de contentieux, éditeurs et acteurs du web tendent à se rapprocher pour exploiter les fonds dans un intérêt réciproque tenant compte du savoir-faire de chacun des métiers.

Les grandes maisons d'édition sont parées et ont déjà traité avec les géants du web. Cependant, pour protéger les éditeurs de plus petite taille, dont la base financière est sans commune mesure, un appui doit leur être proposé, portant sur la protection de l'original à numériser, sous la forme d'une liste de points à inclure dans un contrat de numérisation, quelle que soit la société qui numérise (même si on pense principalement à Google) :

- ▶ choix des ouvrages à numériser en priorité ;
- ▶ protection contre la détérioration, la perte et le vol de l'ouvrage lors sa numérisation ;

- ▶ propriété et usage des fichiers numériques, y compris droits d'auteur et propriété intellectuelle ;

- ▶ qualité de la numérisation du texte, traitée en mode texte et non photo.

Cette mission pourrait être menée par un groupe de travail dans le cadre de la commission "Numérique et nouvelles technologies" du Syndicat national de l'édition.

Outre la propriété des fichiers numériques, on doit aussi prendre en compte (bien que des travaux existent déjà au niveau des Archives nationales, de l'École des chartes et de la BnF) la pérennité des supports numériques et la disponibilité des appareils de lecture : l'entretien des fichiers numériques ne doit pas être oublié dans un processus d'archivage⁽¹⁵⁾.

Enfin, l'ensemble des acteurs publics devront veiller à la pérennité de chacun des maillons de la chaîne du livre, de la création à la diffusion (marchande ou non), afin que soient garanties la diversité de l'offre et son accessibilité sur l'ensemble du territoire. La numérisation du patrimoine devrait profiter tout particulièrement aux acteurs français de la chaîne du livre.



[14] A la question posée par *Livres Hebdo* à ses lecteurs : "Quel est, selon vous, l'événement le plus marquant survenu dans le monde du livre dans la dernière décennie?", "Google, bibliothèque universelle" est la première réponse, citée par 24,9 % des 1 807 répondants.

[15] Académie des sciences et académie des technologies, "Longévité de l'information numérique. Les données que nous voulons garder vont-elles s'effacer ?", Éditions EDP Sciences, mars 2010.

➤ **CONCLUSION**

Quatre axes de travail sont soulevés dans les recommandations :

- ▶ que les éditeurs développent et adaptent leur offre numérique pour permettre aux bibliothèques de proposer à leurs usagers des livres numériques, y compris dans le mode de commercialisation des droits d'utilisation ;
- ▶ que les bibliothèques publiques de consultation et de prêt remplissent leur mission de promotion de la lecture, dans les mêmes conditions de gratuité en imprimé qu'en numérique ;
- ▶ que les bibliothécaires réinventent leur métier et l'espace de leurs bibliothèques ;
- ▶ que les bibliothèques patrimoniales négocient de manière concertée les conditions de numérisation des livres anciens.

Le livre doit se projeter dans l'avenir. Si on cherche à le défendre dans son absolu (le modèle issu de l'imprimerie de la fin du Moyen Âge), on le restreint au passé. Au contraire, il faut montrer qu'il est toujours un des supports de la connaissance, de la communication, du divertissement et de la transmission de la culture. C'est un espace de la conversation qui doit s'intégrer, grâce au numérique, dans un univers technologique qui s'invente et se recherche, là où le consommateur-citoyen ne veut plus être seulement lecteur de livre, mais aussi acteur de sa construction intérieure. En cela, le lecteur, qui aspire à se faire acteur de son propre savoir, aura besoin de l'aide de la bibliothèque en cours de réinvention, celle du futur à l'ère du numérique.



François Viellard, département Développement durable

AUTRES
PUBLICATIONS
À CONSULTER

sur www.strategie.gouv.fr, rubrique publications

Notes d'analyse :

N° 270 ■ Les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique :
les auteurs et éditeurs (mars 2012)

N° 271 ■ Les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique :
les librairies (mars 2012)

N° 253 ■ La presse à l'ère numérique : comment ajouter de la valeur
à l'information ? (novembre 2011)

Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

-  Internet : www.strategie.gouv.fr
-  Facebook : [centredanalysestrategique](https://www.facebook.com/centredanalysestrategique)
-  Twitter : [Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



La Note d'analyse n° 272 -
mars 2012 est une publication
du Centre d'analyse stratégique

Directeur de la publication :
Vincent Chriqui, directeur général

Directeur de la rédaction :
Pierre-François Mourier,
directeur général adjoint

Secrétaire de rédaction :
Delphine Gorges

Correction :
Valérie Senné

Impression :
Centre d'analyse stratégique

Dépôt légal : mars 2012

N° ISSN : 1760-5733

Contact presse :
Jean-Michel Roullé, responsable
de la communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr



Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre : le Conseil d'analyse économique, le Conseil d'analyse de la société, le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'orientation des retraites, le Haut Conseil à l'intégration.

www.strategie.gouv.fr